

Tableau des différents taux de TVA selon le régime TVA du preneur à/c du 01/01/2016

Opérations ou produits	Non exploitants agricoles	Exploitants agricoles (art. 279, b septies du CGI)	Fondement CGI
Travaux sylvicoles et d'exploitation – Sylvofournitures			
Abattage de bois pour production de bois de chauffage en rondin, quelle que soit leur longueur.	Taux normal	Taux réduit	
Abattage, dessouchage pour production de bois énergie transformable en plaquette (perche, souche)	Taux normal	Taux réduit	Art. 279, b septies
Abattage de bois destinés à un usage autre que celui de chauffage ou énergie plaquette	Taux normal	Taux réduit	
Débardage	Taux normal	Taux réduit	Art. 279, b septies
Tronçonnage d'arbre (découpes) sur les coupes de bois	Taux normal	Taux réduit	Art. 279, b septies
Évacuation des rémanents, déchets	Taux normal	Taux normal	Art. 278
Enfouissement des rémanents	Taux normal	Taux réduit	Art. 279, b septies
Débroussaillage manuel en plein ou par ouverture de layons	Taux normal	Taux réduit	Art. 279, b septies
Création de potets avant plantation : travail du sol localisé	Taux normal / Sans objet	Taux réduit	Art. 278 bis, 3°
Rangement de branches quel que soit le moyen utilisé (pelle, râteau,...)	Taux normal	Taux réduit	Art. 279, b septies
Échoppage – ébranchage	Taux normal	Taux réduit	Art. 279, b septies
Taille des arbres et des haies	Taux normal	Taux réduit	Art. 279, b septies
Marquage des arbres	Taux normal	Taux normal	Art. 278
Maitrise d'œuvre : - sur travaux de plantation - sur travaux d'amélioration (balivage, dépressage, élagage,...) - sur travaux d'équipement (voirie, desserte, équipement,...)	Taux normal	Taux normal	Art. 278
Déboisement et reboisement	Taux normal	Taux réduit	Art. 279, b septies
Hersage	Taux normal / Sans objet	Taux réduit	Art. 278 bis, 3°
Binage	Taux normal / Sans objet	Taux réduit	Art. 278 bis, 3°
Disquage	Taux normal / Sans objet	Taux réduit	Art. 278 bis, 3°
Labour – sous-solage	Taux normal / Sans objet	Taux réduit	Art. 278 bis, 3°
Plantation (mise en place des plants) et semis	Taux normal	Taux réduit	Art. 279, b septies
Balivage	Taux normal	Taux normal	Art. 278
Fournitures Grillages, protections contre le gibier, tuteur, buses, tout-venant, tuyau		Taux normal	Art. 278
Fendage bois de chauffage	Taux réduit si les conditions juridiques du travail à façon sont réunies		Art. 278 bis, 3° bis
Dégagement manuel	Taux normal	Taux réduit	Art. 279, b septies
Jalonnage ligne de plantation	Taux normal	Taux normal	Art. 278
Dépressage	Taux normal	Taux réduit	Art. 279, b septies
Opération d'épandage de produits phytosanitaires (produits phytocides, insecticides, fongicides,...)	Taux normal	Taux normal	Art. 278
Travaux d'enfouissement des souches	Taux normal	Taux réduit	Art. 279, b septies
Broyage dans le cadre de travaux forestiers : passage broyeur en bande ou en plein pour opération de débroussaillage	Taux normal / Sans objet	Taux réduit	Art. 279, b septies
Dépose des protections	Taux normal	Taux réduit si protection contre le gibier	Art. 279, b septies
Mise en place de tuteur	Taux normal	Taux réduit	Art. 279, b septies
Pose de protections contre le gibier	Taux normal	Taux réduit	Art. 279, b septies
Fourniture de produits phytosanitaires ou antiparasitaires homologués	Taux réduit à condition que ces produits soient mentionnés à l'annexe II au règlement (CE) n° 889/2008 de la Commission du 5 septembre 2008, sinon taux normal		Art. 278 bis, 5°-e
Fourniture d'engrais, d'amendements	Taux réduit pour les produits mentionnés à l'annexe I au règlement (CE) n° 889/2008 de la Commission du 5 septembre 2008, sinon taux normal		Art. 278 bis, 5°-b
Broyage plaquettes forestières à destination de chauffage	Taux réduit si les conditions juridiques de la façon sont réunies		Art. 278 bis, 3° bis
Débroussaillage, désherbage (manuel et chimique)	Taux normal	Taux réduit	Art. 279, b septies
Entretien des sentiers forestiers	Taux normal	Taux réduit	Art. 279, b septies
Élagage, taille de formation	Taux normal	Taux réduit	Art. 279, b septies
Brûlage, andainage forestier, ramassage des rémanents	Taux normal	Taux réduit	Art. 279, b septies
Dérichage, dessouchage	Taux normal	Taux réduit	Art. 279, b septies
Ouverture de pistes	Taux normal	Taux normal	Art. 278
Peut permettre l'exploitation agricole des produits d'origine agricole n'ayant subi aucune transformation			
Pose de revets d'eau	Taux normal	Taux normal	Art. 278
Intervention dans le cadre de l'entretien des pistes	Taux normal	Taux réduit	Art. 279, b septies
Entretien des pistes	Taux normal	Taux réduit	Art. 279, b septies
Entretien des fossés	Taux normal	Taux réduit	Art. 279, b septies
Création de routes forestières	Taux normal	Taux normal	Art. 278
Création de pistes forestières	Taux normal	Taux normal	Art. 278
Création, aménagement de fossés, ponceaux, passages busés	Taux normal	Taux normal	Art. 278
Curage des fossés	Taux normal	Taux réduit	Art. 279, b septies
Travaux d'entretien des forêts	Taux dépendant de l'opération	Taux dépendant de l'opération	
Dégagement de piste	Taux normal	Taux réduit	Art. 279, b septies
Drainage	Taux normal	Taux normal	Art. 278
Création d'une aire de stockage sur une exploitation forestière	Taux normal	Taux normal	Art. 278
Stockage des bois dans le cadre de l'exploitation forestière	Sans objet	Taux réduit	Art. 279, b septies
Abattage, tronçonnage, débardage, élagage, enlèvement d'arbres situés dans les jardins attenants à des locaux d'habitation s'ils sont nécessaires pour permettre l'accès à des locaux ou leur remise en état (si plus de 2 ans)	Taux réduit		Art. 279-0 bis
Matériel forestier (petit matériel, tronçonneuses, tracteurs)	Taux normal		Art. 278
Vente de bois			
Produits de la sylviculture destinés à un usage autre que celui de chauffage : produits destinés à l'ignition ou au ramonage, sciures de bois non agglomérées, laine, farine de bois, autres produits du bois transformés et destinés à un autre usage que le chauffage (vocation à être utilisés comme matière première pour fabriquer de la pâte à papier, mobilier, emballages, etc...)	Taux normal		Art. 278
Bois de chauffage, produits de la sylviculture agglomérés destinés au chauffage, déchets de bois destinés au chauffage	Taux réduit		Art. 278 bis, 3° bis
Vente de plants forestiers-semences forestières	Taux réduit lorsqu'ils sont à titre habituel et de manière générale destinés à être utilisés dans la production agricole. Sinon, taux normal.		Art. 278 bis, 3°
Échalas et piquets appointés	Taux normal		Art. 278
Bois sur pied	Taux normal		Art. 278
Transport	Taux normal		Art. 278
Gestion – Prestations de services			
Martelage -comptage	Taux normal		Art. 278
Expertise, prestation de maîtrise d'œuvre et d'études se rapportant à des travaux forestiers eux-mêmes éligibles au taux de 10 %	Taux normal		Art. 278
Organisation de ventes par experts	Taux normal		Art. 278
Établissement de docs de gestion (PSG et autres) dossier de financement, expertise forestière	Taux normal	Taux normal	Art. 278